



En cancérologie, le suivi des effets indésirables et de l'observance sont des éléments clés de l'efficacité des anticancéreux oraux.

PHARMACIENS

L'expérimentation Art 51 Onco'Link – Thérapies Orales vous propose de participer activement à l'accompagnement des patients traités par anticancéreux oraux grâce à la mise en place d'un **PARCOURS COORDONNÉ VILLE-HÔPITAL**.



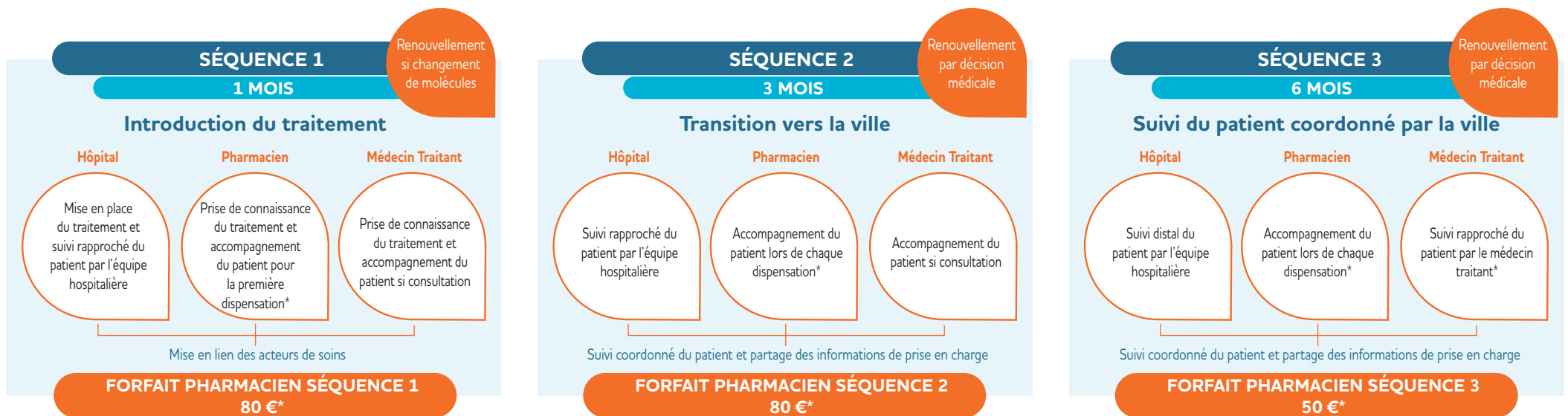
Prendre part à l'expérimentation, c'est participer à l'amélioration de l'accompagnement des patients sous chimiothérapies orales : prévention des interactions médicamenteuses, diminution de la gravité des effets indésirables, amélioration de l'adressage, amélioration de l'adhésion au traitement.

- **Créer** un lien de confiance avec le patient
- **Bénéficier** d'un lien privilégié avec l'équipe hospitalière et les professionnels du cercle de soins tout au long du parcours du patient
- **Dispenser** les chimiothérapies orales en toute sécurité
- **Participer** à l'amélioration de la coordination ville-hôpital

Pharmaciens d'officine, vous êtes le principal acteur de ville en charge du médicament dans le dispositif : grâce à la fréquence de vos contacts et au lien créé avec le patient, vous êtes son interlocuteur privilégié.

- **Rendre** le patient autonome et acteur de son traitement
- **Limiter** la perte de repères
- **Favoriser** le suivi, le bon usage et l'observance des anticancéreux oraux
- **Inform**er le patient et obtenir l'adhésion à ses traitements
- **Aider** le patient dans la gestion de ses traitements
- **Prévenir** les effets indésirables
- **Assurer** une prise en charge coordonnée avec l'équipe hospitalière

LE PARCOURS ONCO'LINK – THÉRAPIES ORALES PERMET DE SÉCURISER LA PRISE D'ANTICANCÉREUX ORAUX À DOMICILE GRÂCE À LA COORDINATION DES ACTEURS VILLE-HÔPITAL.



Votre investissement est valorisé par une rémunération forfaitaire déclenchée en fin de chaque séquence par l'hôpital : pensez à transmettre votre bulletin d'adhésion et vos comptes-rendus d'accompagnement. Ce forfait vous est versé par l'Assurance Maladie.

*Certains traitements seront dispensés à l'hôpital, dans ce cas, pharmacien d'officine, votre rôle consiste à tenir l'équipe hospitalière informée de toute évolution de traitements et votre rémunération est adaptée en conséquence.

LES AVANTAGES DE L'EXPÉRIMENTATION

Grâce à cette expérimentation, l'équipe hospitalière est dotée de moyens permettant :

- un suivi hebdomadaire du patient,
- une coordination avec les professionnels de ville.

QU'EST-CE QU'UNE EXPÉRIMENTATION ARTICLE 51 ?

Dispositif introduit en 2018 par la loi de financement de la sécurité sociale, l'Article 51 permet d'expérimenter de nouvelles organisations en santé grâce à des modes de financement dérogatoires. L'expérimentation Art 51 Onco'Link - Thérapies Orales est la plus grande expérimentation en cours et rassemble 45 sites à travers tout le territoire.



QUELLES SONT LES INNOVATIONS DE L'EXPÉRIMENTATION ONCO'LINK-THÉRAPIES ORALES ?

Une **innovation organisationnelle** par la mise en place d'un **circuit pluri professionnel ville-hôpital**, appuyé par des échanges réguliers entre l'équipe hospitalière et le patient, un entretien pharmaceutique à chaque dispensation d'anticancéreux oraux, et une coordination entre les professionnels de ville et de l'hôpital.

Un **financement innovant** construit par séquence qui valorise l'investissement de chacun des professionnels impliqués.



Coordonnées de l'équipe hospitalière

Service :

Téléphone :

Mail :

<http://therapiesorales-onco-link.fr/>